



JUSQU'À

50 € REMBOURSÉS

SUR VOTRE FACTURE

Pour l'achat des écouteurs Samsung Galaxy Buds



Offre valable du 07/01/2020 au 10/02/2020 inclus

Êtes-vous éligible ? Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous

- Vous êtes abonné mobile ou Box de SFR, ou abonné mobile ou box Red by SFR
- Vous avez acheté, entre le 07/01/2020 et le 10/02/2020, des écouteurs Samsung Galaxy Buds, en espace SFR ou sur la boutique en ligne sfr.fr

Jusqu'à 50 € remboursés sur facture. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?

1

Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 30 jours suivant votre achat.

- Sélectionnez l'offre de remboursement concernée
- Saisissez votre identifiant et mot de passe SFR
- Saisissez votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier
- Pièces justificatives à fournir avec votre demande de remboursement :
 - Joignez une copie de la facture d'achat ou du ticket de caisse mentionnant l'achat des écouteurs (la date d'achat et la référence des écouteurs doivent être entourées).
- Validez votre demande
- Imprimez le bulletin de participation

2

Préparez votre envoi :

- Découpez le code-barres original commençant par 880164 qui figure sur l'emballage de vos écouteurs Samsung (les photocopies ne seront pas acceptées).
- Envoyez le tout accompagné de votre bulletin de participation sous 6 jours à l'adresse suivante :
Offre de remboursement de SFR
53 rue de Vincennes
93100 Montreuil

Et après ?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 5 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr

ODR_ACC_Samsung_Galaxy_Buds_202001070001

Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où vous bénéficiez déjà d'un avoir sur facture, vous ne bénéficierez du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précédent avoir déduit. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 10/05/2020. Un seul remboursement par numéro de ligne SFR ou Red by SFR. Dans la limite des stocks disponibles.